

LA RÉGION OCCITANIE
PARTENAIRE DE VOTRE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

EN COPROPRIÉTÉ



Pour un habitat

+ écologique

+ confortable

+ économe

Rénov'Occitanie, la garantie d'une rénovation réussie

Rénov'Occitanie, le **Service Public pour la Rénovation Énergétique des Logements**, a été initié par la Région, avec l'appui de l'AREC, et déployé sur les territoires par les collectivités, pour faciliter l'accès à la rénovation énergétique.

Dispositif 100% neutre et indépendant de toute démarche commerciale, l'objectif est de vous accompagner à chaque étape de votre projet, de simplifier vos démarches, de **rester à vos côtés avant, pendant et après les travaux** pour toujours s'assurer de leur performance.

Que vous soyez **propriétaire occupant ou bailleur**, d'un logement situé en Occitanie, quel que soit votre niveau de ressources, vous pouvez bénéficier de l'aide de Rénov'Occitanie.

Conseils neutres et gratuits, accompagnement à la réalisation de projets, solutions de financement, choix rigoureux des artisans, suivi post travaux...

Rénov'Occitanie, c'est la garantie d'un **projet clé en main, performant, en toute confiance**.
Économisez votre énergie, on s'occupe de tout !



La rénovation énergétique, c'est la solution pour que notre immeuble prenne de la valeur et qu'il soit valorisé, esthétiquement mais aussi d'un point de vue thermique.



Avant

Étiquette énergétique **E**
Consommation moyenne
299 kWh/m².an
65 000€/an
(619 €/lot)
Émissions de CO₂
223 t/an

Après

Étiquette énergétique **C**
Consommation moyenne
101 kWh/m².an
30 000€/an
(285 €/lot)
Émissions de CO₂
74 t/an

Oui mais pourquoi rénover ?



Vous gagnez en confort chez vous en été comme en hiver



Vous allégez vos factures d'énergie



Votre bien prend de la valeur



Vous diminuez votre empreinte écologique



Rénover sa copropriété

1.

Définition du projet d'amélioration

90€ TTC
en moyenne par lot
au lieu de 200 à
500€ TTC

- Réalisation d'un audit global
- Proposition de 3 scénarios de travaux chiffrés associés à des plans de financement

2.

Assistance à la réalisation du projet et du suivi des travaux

480€ TTC
< 100 lots d'habitations

- Accompagnement technique, social et financier
- Assistance à la conception technique du projet et au suivi de travaux
- Établissement des plans de financement et assistance à la mobilisation des aides individuelles et collectives
- Suivi des consommations post travaux
- Mission conforme aux exigences du dispositif MaPrimeRénov' Copro
- Limité aux copropriétés d'un maximum de 100 lots d'habitation

Les étapes clés de la rénovation énergétique en copropriété

1.

Audit énergétique

Identifier les gisements d'économies d'énergie

- Recensement des données et enquête
- État des lieux du bâti
- Analyse et traitement des données
- Préconisations d'amélioration et scénarios de travaux
- Plan de financement prévisionnel
- Rapport d'audit final

2.

Maîtrise d'œuvre

Conception du projet

- Diagnostic complémentaire
- Avant projet sommaire détaillé
- Projet
- Consultation des entreprises
- Analyse des devis
- Plan de financement

3.

Travaux de rénovation

Conduite des travaux

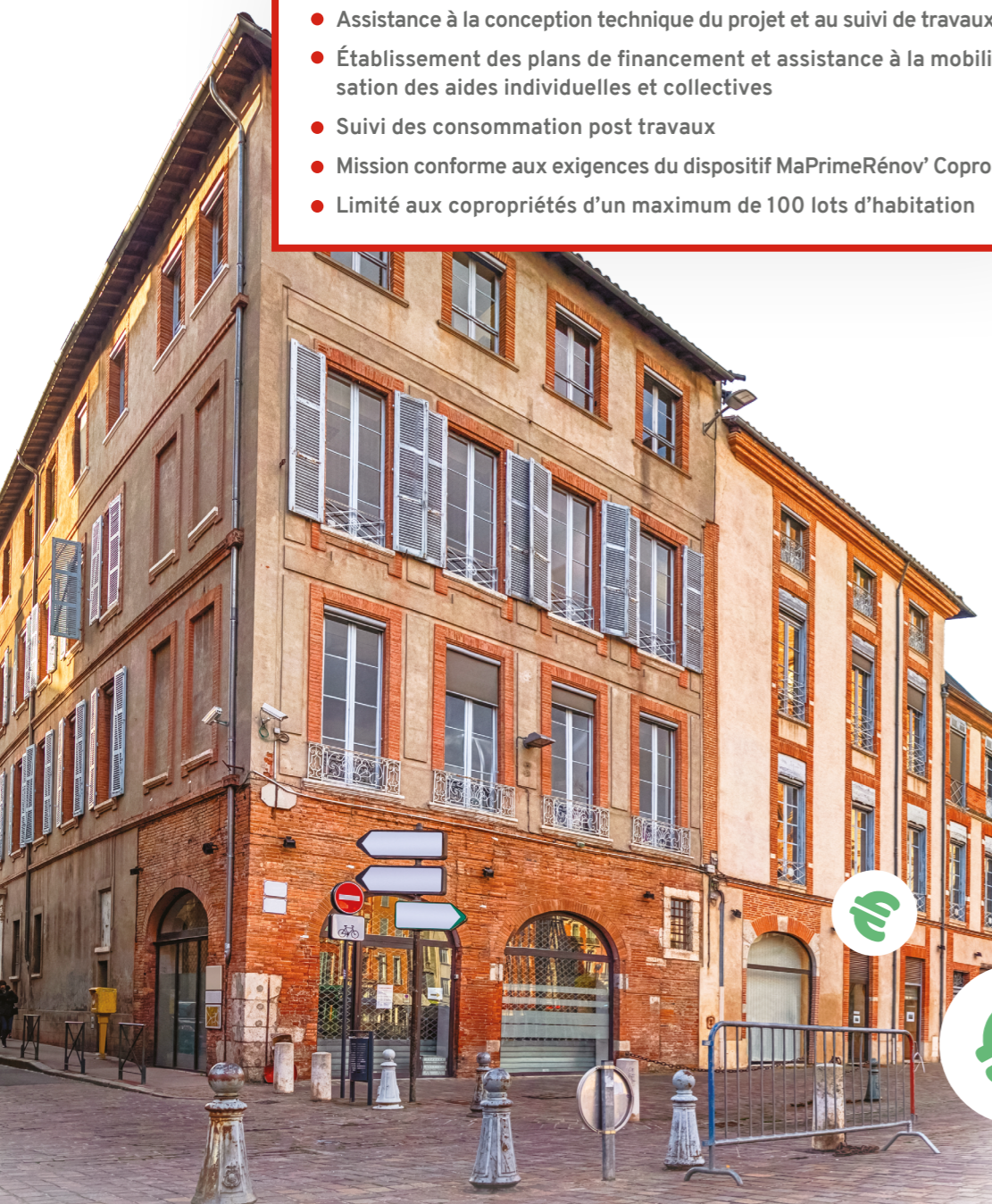
- Suivi de chantier
- Réception des travaux

4.

Usage des nouvelles installations

Prise en main du bâtiment rénové

- Suivi des consommations
- Sensibilisation des copropriétaires



« Oui mais de tels travaux,
ça coûte de l'argent ? »

Rénov'Occitanie propose
plusieurs solutions pour
faciliter le financement
de votre projet.



Le prêt copropriété Rénov'Occitanie

Flexible, long terme et à taux
bas bonifié, ce prêt vous permet
d'étaler le remboursement
dans le temps, que vous soyez
bénéficiaires d'aides (dont celles
de l'ANAH), ou non.

- Prêt collectif souscrit au nom du syndicat des copropriétaires pour le compte :
 - De l'ensemble des copropriétaires
 - Ou des seuls copropriétaires qui décident d'y participer
- Durée du prêt : de 1 à 20 ans
- Taux fixe bonifié pour optimiser le plan de financement de votre projet
- Jusqu'à 75 000€ mobilisables par copropriétaire
- Prélèvement des échéances directement par le prêteur sur le compte des copropriétaires
- Le remboursement du prêt ne débutera qu'au terme des travaux
- Aucune pénalité de remboursement anticipé partiel ou total
- Caution : obligation de souscrire à une caution pour les bénéficiaires ou le syndicat des copropriétaires

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



La caisse d'avance

Pour les ménages modestes, Rénov'Occitanie propose un dispositif d'avance de subvention permettant de limiter, voire de supprimer la nécessité d'avancer une partie du coût des travaux. Cette avance est versée sous la forme d'un prêt à 0% d'une durée de 18 mois.

○ Frais de dossier :

- Gratuit pour les propriétaires sous plafonds de ressources ANAH « très modestes »
- 50€ pour les prêts d'un montant inférieur ou égal à 2 500€
- 100€ pour les prêts d'un montant supérieur à 2 500€



une porte d'entrée vers la transition énergétique

La stratégie Région à Energie Positive menée par la Région Occitanie, vise à diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et à couvrir 100% des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. En rénovant, soyez acteur de votre territoire !

Prêt à relever le défi avec nous ?

Pour trouver le guichet Rénov'Occitanie
le plus proche de chez vous,
rendez-vous sur :



renovoccitanie.laregion.fr

